

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° I-CF1254

présenté par
M. Labaronne et M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15:, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.